

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Version 3.1

Date d'impression 28.11.2019

Date de révision 05.12.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ASCAGEL MPG CONCENTRE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents antigel

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Cette substance n'est soumise à aucune restriction selon la législation UE REACH.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.  
Avenue du Progrès 90  
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00

Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74

Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr

Personne responsable/émettrice : Direction HSE

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

#### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>propane-1,2-diol</b>			
No.-CAS : 57-55-6	>= 10 - <= 100	---	---
No.-CE : 200-338-0			
No. enr. REACH EU : 01-2119456809-23-xxxx			

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
Conseils supplémentaires	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**ASCAGEL MPG CONCENTRE****RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Éviter une exposition directe au soleil. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		
DNEL		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 168 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 213 mg/kg p.c. /jour	
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 50 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 85 mg/kg p.c. /jour	
DNEL		
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Concentration prédite sans effet (PNEC)		
Eau douce	: 260 mg/l	
Eau de mer	: 26 mg/l	

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

Libérations intermittentes extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	: 1133 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).  
Protection respiratoire conforme à EN 141.

*Protection des mains*

Conseils : Eviter le contact avec la peau  
Gants de protection  
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.  
Caoutchouc nitrile

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**ASCAGEL MPG CONCENTRE****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore ou de couleur /coloré(e) rouge bleu jaune
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	Non applicable
Point de congélation	:	env. -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 - 188 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	12,6 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,4 %(V)
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Densité	:	1,04 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	> 371 °C
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

**ASCAGEL MPG CONCENTRE****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Type de réaction : polymérisation

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Éviter l'humidité. Exposition à la lumière. Exposition à l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

Décomposition thermique : donnée non disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts, Bases fortes, Oxydants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Aldéhydes, Alcools, Acides organiques

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

**Inhalation**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

**Dermale**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux



**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

composants ci-après dans cette section.

**Irritation****Peau**

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

**Yeux**

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

**Sensibilisation**

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Exposition répétée**

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

**Danger par aspiration**

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 oral : 22000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)

**Inhalation**

CL50 : > 317042 mg/l (Lapin; 2 h; poussières/brouillard)

**Dermale**

DL50 dermal : > 2000 mg/kg (Lapin)

**Irritation****Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

**Yeux**

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

**Sensibilisation**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

**Autres propriétés toxiques****Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

**Toxicité aiguë**

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### Poisson

CL50 : 40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 18340 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

### algue

CE50r : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

### Toxicité chronique

#### Invertébrés aquatiques

NOEC : 13020 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 7 jr) (Essai en semi-statique; Fin: Reproduction)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

### Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Résultat : 81 % (anaérobique; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301F)  
Facilement biodégradable.  
Le critère de la fenêtre de 10 jours est respecté.

Résultat : 96 % (Durée d'exposition: 64 jr)(OCDE 306)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Données pour le produit

#### Bioaccumulation

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

## 12.4. Mobilité dans le sol

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### Données pour le produit

#### Mobilité

Résultat : non déterminé

#### Répartition entre les compartiments environnementaux

: donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Données pour le produit

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**ASCAGEL MPG CONCENTRE****RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II : 1510 Stockage de matières, produits, ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts.

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

**Composant:** propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

EU. Reglementation No : Numéro CE : , 200-338-0; Listé  
1451/2007 [Biocides],  
annexe I, JO L325)

France. INRS, Maladies : Table : 66; Listé  
Professionnelles, Table of  
Work-Related Illnesses

Table : 84; Listé

**État actuel de notification****propane-1,2-diol:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-338-0
ENCS (JP)	OUI	(2)-234
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-321
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-323
ISHL (JP)	OUI	(2)-234
JEX (JP)	OUI	(2)-234
KECI (KR)	OUI	KE-29267
NZIOC	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.****Abréviations et acronymes**

<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes utilisées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

|| Indique la section remise à jour.